

The background of the entire page is a light gray topographic map with intricate contour lines. A solid orange horizontal band is positioned across the middle of the page, containing the title text.

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La dernière décennie a été traversée par des **mouvements internationaux** allant du Chili à la Catalogne, du Liban à Hong Kong, d'Occupy Wall Street aux *Indignados*, des Printemps arabes aux mouvements sociaux tels que Nuit Debout, des Zones à Défendre (ZAD) aux Gilets Jaunes ou encore les grèves pour le climat. Après avoir occupé les places, **les habitant-es ont souhaité occuper les institutions municipales** pour reprendre collectivement le pouvoir politique depuis l'échelle de la démocratie du proche¹. C'est dans ce ferment qu'a éclos **l'épopée espagnole des mairies du changement**, mais aussi celles de Zagreb (Croatie), Messina (Italie), Rosario (Argentine), Jackson Mississippi (États-Unis), Valparaíso (Chili) ou encore du Rojava qui se reconnaissent dans un **mouvement municipaliste translocal**. Ce dernier est resté en toile de fond d'un contexte français marqué par des **précédents historiques** tels que les Groupes d'action municipale (GAM), les communes pionnières de Saillans, Kingersheim, Loos-en-Gohelle, Grenoble ou encore Trémargat, débouchant sur un mouvement inattendu de par son ampleur de **listes citoyennes et participatives (LCP)** lors des élections municipales de 2020. **Entre 600 et 800 LCP** se sont présentées partout en France pour les élections municipales de mars et juin 2020, caractérisées par un foisonnement et une grande diversité de listes se revendiquant «citoyennes», «participatives» ou «en commun». Si ces qualificatifs n'ont pas toujours revêtu les mêmes significations et la même sincérité, les observations académiques² en démêlent les contours et attestent de l'émergence d'une nouvelle catégorie de listes transitionnelles qui *«ont l'ambition d'opérer la synthèse entre les transitions sociale, écologique et démocratique»*. Parmi elles, **au moins 66** — allant de villages de 328 habitant-es³ comme Vaour dans le Tarn à de plus grandes villes comme Poitiers avec ses 90 240 habitant-es, dans la Vienne — ont été recensées comme ayant **remporté leurs mairies**⁴. Si ce recensement demeure incomplet et ces victoires peu nombreuses au regard des 35 000 communes en France, ces communes participatives constituent

autant de territoires d'expérimentation démocratiques lors de ce mandat municipal 2020-2026, contribuant à **réenchanter la politique** par le local et à partager le pouvoir. S'y ajoutent les collectifs participatifs d'habitant-es ayant porté les LCP pendant la campagne de 2020, qui préexistaient pour nombreux d'entre eux à l'échéance électorale. Certains ont réussi à perdurer au-delà, constituant un contre-pouvoir mais aussi un appui en dehors des murs de la mairie lorsque la LCP est sortie victorieuse. D'autres ont oeuvré à la réappropriation démocratique des ressources de leur territoire depuis l'extérieure de la mairie lorsque la LCP n'a pas obtenu assez de voix. Les tentatives des communes et collectifs participatifs s'opposent à la fatalité et proposent des voies pour **faire de la politique autrement, prendre soin et réparer** une démocratie malmenée. **Face à la crise de confiance et de représentativité** qui touche les institutions et leurs élu-es⁵ — qui alimente une aspiration croissante des Français-es à davantage d'autorité⁶ et crée un terrain favorable à la montée de l'extrême droite — les LCP se sont souvent avant tout construites *«sur la base d'une dénonciation de l'élitisme du personnel politique et de son hyper-professionnalisation»*. Elles sont conscientes que leur proposition intervient dans un contexte *«de promesses déçues de la Convention Citoyenne pour le Climat, du "Grand Débat" et autres instrumentalisation participatives»*⁷.

Ces élu-es, ces agent-es et ces habitant-es de communes participatives n'œuvrent pas de façon solitaire et isolée, mais veillent à se relier et s'entraider. Plus de 400 communes ont pris part à la vie du réseau [Actions Communes](#) qui les réunit depuis 2022, organisant **la rencontre, l'entraide et le soutien des LCP, collectifs et communes participatives en France**. Sans prétendre agir à toutes les échelles, les communes participatives n'en sont **pas pour autant localistes**. Elles résonnent **en politique de petits pas, de «démocratie et d'humilité radicales»** et la richesse de leur mise en réseau contribue à soutenir un changement par le bas.

1 / LAMANT Ludovic, *Squatter le pouvoir. Les mairies rebelles d'Espagne*, Lux Éditeur, Montréal, 2016

2 / BACHIR Myriam, « [Listes citoyennes](#) », in Petit et al. (dir.), *DicoPart*, 2^{ème} éd., GIS-D&P, 2022

3 / Chiffres issus de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 2021

4 / BACHIR Myriam, *Ibid*

5 / Selon le dernier [baromètre de la confiance politique du Centre de recherches politiques de Sciences Po \(CEVIPOF\)](#) publié en 2025, 74% des Français-es n'ont pas confiance dans la politique ([contre 70% en 2024](#)).

6 / Toujours selon le dernier [baromètre de la confiance politique du Centre de recherches politiques de Sciences Po \(CEVIPOF\)](#) publié en 2025, 48% des Français-es estiment que *«rien n'avance en démocratie, il faudrait moins de démocratie et plus d'efficacité»*, 41% approuvent l'idée d'un *«homme fort qui n'a pas besoin des élections ou du Parlement»*, un score inégalé depuis 2017 et 73% souhaitent *«un vrai chef en France pour remettre de l'ordre»*.

7 / BACHIR Myriam, *Ibid*

Cet ouvrage *Prendre le pouvoir pour le partager. Expériences et apprentissages des communes participatives* a été réalisé au sein de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) *Fréquence Commune* dans le but de **mettre en lumière ces expériences et expérimentations démocratiques, sociales et écologiques, à partir de l'échelle communale**. Il a pour objectif de **donner à voir ce que les communes participatives mettent en place concrètement depuis leur élection, les transformations qu'elles opèrent, les réflexions qu'elles alimentent mais aussi les obstacles auxquels elles sont confrontées, le tout ouvrant des analyses et perspectives pour 2026 et le mandat à venir**. Il vise à **partager les apprentissages et les ressources de ces collectifs, listes et communes,**

les questionnements ainsi que les réflexions critiques nées au cours du mandat de 2020-2026 pour **nourrir les dynamiques existantes et futures de réappropriation du pouvoir par et pour les habitant·es depuis les communes**.

Il ne s'agit pas d'une démarche d'évaluation ou normative qui viserait à définir *a posteriori* quelles seraient les vraies, les fausses, les bonnes, les mauvaises expériences, communes ou listes. **Il ne s'agit pas non plus d'une œuvre prescriptive** qui prétendrait donner des recettes. Enfin, **ce travail ne tend pas à l'exhaustivité**. À l'image des listes et communes participatives, il se veut **exploratoire et expérimental** et s'inscrit dans une **démarche de recherche-action engagée et impliquée**, au service des acteur·rices de terrain.



Démocratie interne : organiser le partage du pouvoir

Soucieux·ses de mettre en cohérence leurs discours avec leurs actes, les élu·es des communes participatives se sont attelé·es à s'appliquer à elles et eux-mêmes — entre élu·es majoritaires et parfois aussi minoritaires — les principes de **dépersonnification et de décentralisation du pouvoir** prônés lors de leur campagne. Ce partage du pouvoir au sein de l'équipe municipale constitue **l'une des singularités majeures des communes participatives**. Si leur méconnaissance de l'institution communale a parfois été un frein à la mise en place d'une gouvernance interne fonctionnelle, **ne pas connaître les règles usuelles a aussi permis aux LCP de s'en affranchir et d'imaginer peut-être plus librement d'autres pratiques et de nouvelles instances, plus en accord avec leurs valeurs**. De nombreuses communes participatives ont expérimenté différentes **formes de gouvernances dites « partagées » à l'échelle communale**, inspirées de la **sociocratie**. Elles ont travaillé à l'élaboration de règles organisationnelles et relationnelles ainsi que de modes de prises de décision ou de répartition des indemnités visant à **s'affranchir des logiques**

hiérarchiques et pyramidales pour tendre vers plus d'**horizontalité, d'équité**, et permettre à chacun·e de **contribuer, décider** et prendre ses **responsabilités**. Elles ont déplacé le pouvoir concentré au sein du conseil municipal pour **faire exister d'autres espaces de fabrique du pouvoir politique**, plus ouverts, plus collégiaux, plus respectueux de la contribution des élu·es de la minorité et des habitant·es. Faire culture commune nécessite aussi pour les élu·es de **s'accorder des temps collectifs de prise de hauteur, d'analyse collective des pratiques et de débat autour de sujets de fond** pour remettre au travail la vision politique de l'équipe municipale. Pour veiller à respecter leurs engagements de campagne, notamment en termes de participation des habitant·es, et renforcer la transparence, les communes participatives ont aussi pour beaucoup souhaité mettre en place des **instances de veille démocratique ouvertes aux habitant·es**. Toutefois, la gestion des affaires courantes et des urgences, part incompressible de la fonction d'elu·e, a souvent pris le pas sur des temps de prise de recul et de débat collectif.



Redonner du pouvoir de décision aux habitant·es et recréer les conditions de la délibération

Estimant que les habitant·es devraient pouvoir **participer activement aux décisions qui les concernent directement et non pas seulement élire des représentant·es pour décider à leur place**, les communes participatives ont mis un point d'honneur à **redonner du pouvoir de décision à leurs habitant·es** : ouverture des instances municipales habituellement réservées uniquement aux élu·es, renouvellement des

instances participatives classiques (conseils de quartier, conseil des sages, des enfants, etc.), de budgets participatifs, expérimentation du droit d'interpellation, mise en place de groupe de projets thématiques, d'assemblées citoyennes décisionnaires, etc. Elles ont aussi porté une attention particulière à **créer des conditions de débat et de délibération** pour permettre à tous·tes les habitant·es de prendre part à l'élaboration des

politiques publiques **aux côtés des élu-es et de agent-es**. Il s'agit de permettre l'émergence de propositions et de positions différentes voire contradictoires, réguler les conditions du débat et de la dispute démocratique, permettre aux parties prenantes de changer d'avis, et s'engager collectivement vers une décision applicable, en réponse aux enjeux et au cadre de l'intérêt général. Au cœur de cette démarche se trouve le « travail associé », c'est-à-dire veiller à ce que les décisions résultent de l'association des légitimités et contraintes électives (les élu-es), administratives (les agent-es public-ques et les services techniques), habitantes ou encore de l'expertise et de la société civile organisée. Si cette démarche exigeante requiert du temps, des moyens, des compétences et une ingénierie, elle est aussi **source de qualité et d'efficacité** de l'action publique. Les espaces de délibération étant traversés par des rapports de domination et de pouvoir qui structurent la société, les élu-es ont veillé à ce que **les temps collectifs soient facilités** afin de réguler et de limiter leur reproduction et réellement permettre à tous et toutes de s'exprimer, d'être entendu-es et considéré-es. Ils et elles se sont également attelé-es à **mieux prendre en compte les freins à la participation** notamment des **personnes minorisées et habituellement sous représentées** dans les dispositifs et instances de participation : les personnes peu diplômées, racisées, précarisées, en situation de handicap, les jeunes, les mères seules, etc. Les communes participatives ont notamment assez largement employé **le tirage au sort sur cadastre** pour tenir compte des inégalités sociales et territoriales, couplé à un indispensable travail de mobilisation et de **porte-à-porte** pour **légitimer** les tiré-es au sort à participer aux espaces de délibération. Elles ont également **défendu la légalité de l'indemnisation des habitant-es** dans les situations économiques les plus précaires pour reconnaître leur participation et favoriser leur engagement dans la durée. Plus globalement, elles ont **favorisé l'ouverture à tous-tes les habitant-es de leur commune quelque soit leur statut, leur nationalité, leur genre, leur couleur de peau, leur âge, leur lieu de résidence**, leur reconnaissant à chacun-e d'elles et eux une contribution à la vie et l'action de la municipalité. Les dispositifs et instances démocratiques qu'elles expérimentent favorisent aussi des **trajectoires d'émancipation pour les habitant-es** qui voient souvent leur rapport à la politique et à la démocratie changer au cours de ces expériences. La qualité du débat et de la délibération requièrent que puissent s'exprimer également des revendications habitantes, collectives ou sociales. Cela amène à **reconnaître l'existence fondamentale de la société civile organisée** (tissu associatif, militant, économique, syndical, politique, éducatif,

social, culturel) aux côtés des municipalités. Les communes participatives **cherchent encore des voies de meilleure articulation avec le terreau démocratique en dehors de l'institution municipale, afin de le soutenir et de l'amplifier plutôt que de s'y substituer**. De nombreuses **entraves** limitent cependant l'ambition de pleine égalité démocratique et dépassent le rôle des communes. Les LCP et les élu-es des communes participatives reconnaissent par ailleurs que **leur composition socio-économique et culturelle resserrée autour de catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures** est une limite forte à leur prétention à étendre largement la démocratie et le pouvoir politique dans la société. Repenser les conditions de temps, de moyens et de statut qui permettraient aux habitant-es de pouvoir davantage s'impliquer dans la vie démocratique est une préoccupation **qui s'étend au-delà du cadre municipal**. Les communes **ne peuvent prétendre à elles seules** remédier aux inégalités, discriminations et oppressions systémiques, mais elles peuvent les **reconnaître comme étant au cœur des préoccupations de l'organisation et la délibération** démocratiques municipales. Leur ambition d'aller vers une **démocratie plus délibérative et plus directe** impliquant les habitant-es pendant leur mandat s'est quant à elle heurté à un **cadre institutionnel et juridique** qui repose sur le **paradigme de la démocratie représentative** et reste encore **très inadapté, voire contraire, à des pratiques de démocratie** allant au-delà de la simple information, consultation ou concertation. Leur volontarisme enjoué s'est aussi **confronté à la réalité d'un mandat municipal sous turbulences** marqué dès l'entrée en fonction des élu-es par les restrictions de la crise sanitaire due à la pandémie de **covid-19**. Ces élu-es habitant-es novices en politique ont aussi découvert les **dettes héritées** des précédents mandats, le **fonctionnement d'une mairie et de ses services**, la relation à l'échelle intercommunale, le temps nécessaire à la **gestion des affaires courantes**, la faiblesse des **moyens financiers et humains**, les **coupes budgétaires successives**. À cela se sont ajoutés des **aléas économiques, écologiques et politiques**. Ce passage **des ambitions à la réalité municipale** et le contexte particulier d'un **mandat sous contraintes et sous tensions** ont mis à l'épreuve les capacités d'adaptation, de priorisation et parfois même de renoncement des communes participatives. En se donnant les moyens d'expérimenter d'autres façons de décider avec les habitant-es, elles participent toutefois à **l'ouverture des brèches de démocratie délibérative et directe** au sein du fonctionnement démocratique représentatif **osant innover et élargir les limites du cadre légal**.



Faire avec l'administration : étendre la démocratie jusque dans les services

Si les **agent-es, fonctionnaires territoriaux-les**, n'ont pas été élu-es pour prendre des décisions politiques, **leur implication dans les processus de co-décision est apparue comme essentielle** dans les communes participatives afin de mettre en place des politiques publiques qui tiennent mieux compte des réalités de terrain, **articulant plus finement les besoins des habitant-es et les moyens des services**. En ouvrant des instances aux agent-es et en les intégrant aux processus de consultation et de co-décision, les communes participatives misent sur la **transparence, l'expression**, et étendent **l'écoute et la contribution** à un panel plus large et plus **complémentaire** de compétences et de légitimités. Ces nouvelles pratiques **n'ont néanmoins pas été sans conséquences sur les routines de travail de l'administration et restent un défi**. L'arrivée des équipes municipales issues de LCP a avant tout été **un choc dans les cultures et les pratiques de travail des services municipaux**. Ces élu-es prônant **l'horizontalité, le partage du pouvoir et la co-décision**, se sont

heurté-es à des habitudes de **travail hiérarchiques et verticales** au sein d'une administration dont ces élu-es, pour la plupart novices en politique, ne connaissaient pas forcément le fonctionnement. Ces changements de pratiques ont pu **bousculer certains repères en termes de responsabilité mais aussi de temporalité au sein de l'administration** (notamment lorsqu'il s'agit de prendre des décisions), **demander plus de temps et parfois mettre en difficulté le calendrier opérationnel des agent-es**. Certain-es ont pu éprouver un **sentiment d'éparpillement et de surcharge** de travail. Aboutir à des relations de travail solides et de confiance a été plus ou moins complexe en fonction des communes et a parfois dû passer par **le renouvellement de certain-es agent-es**, notamment du ou de la **directeur-riche général-e des services (DGS)**. **L'autonomie, la confiance et la responsabilisation, l'encouragement à l'expression, à la prise d'initiative et le droit à l'erreur** ont aussi attiré de nouveaux profils et révélé certaines personnes qui ont pu trouver un nouveau sens à leur mission.



Se réappropriier les ressources depuis les territoires

Absorber les chocs, amoindrir les coûts, partager avec le plus grand nombre, préserver les ressources, garantir leur qualité, développer une économie locale et solidaire, limiter les impacts du changement climatique, tisser des complémentarités avec les territoires voisins, développer des capacités d'autonomie et de souveraineté, garantir l'accès équitable et solidaire aux ressources, mettre en place des tarifications justes, sont autant d'orientations qui justifient pour les communes et collectifs participatifs de se **réapproprier l'eau, l'alimentation, les terres agricoles, l'énergie, les forêts ou encore le patrimoine local**. Portées par des ambitions de **transformations écologiques, sociales et démocratiques** durables sur leurs territoires, les communes participatives dans le cadre de leur mandat électif ou au travers des collectifs — ayant porté les LCP au temps de la campagne — agissant en dehors de l'institution municipale, ont tenté de **se réapproprier, de protéger et d'amplifier** les bénéfices pour tous·tes d'une alimentation locale, de lieux de

cohésion sociale, de forêts préservées ou encore de communs énergétiques. Élu-es et habitant-es ont aussi tenté de répondre aux enjeux de **redirection de leurs territoires** impactés par la crise écologique et le changement climatique. Ces communes ont soutenu l'émergence de communs, comme autant d'espaces d'expérimentation démocratique, d'auto-organisation, d'autonomie et d'autodétermination. Elles ont cultivé d'autres façons de faire, de décider ensemble, « d'agir commun »⁸. Elles ont ouvert les portes de l'institution publique aux habitant-es mais ont aussi essayé de soutenir **les formes d'organisation habitante qui prennent place en dehors des murs de la mairie** afin de conserver des lieux de contre-pouvoir et de possibilités, où peuvent se développer d'autres façons de faire, de penser et donc de résister et de retrouver de l'autonomie.

Cette question des arbitrages démocratiques de ressources et de communs à préserver se prolonge **aux situations de restrictions budgétaires**

8 / « [Aux racines des communs. Entretien avec Christian Laval](#) », BROSSAUD Claire, LAVAL Christian, *Métropolitiques*, 03/05/18

nationales qui mettent en vulnérabilité le maintien de services publics municipaux. Certaines équipes municipales refusent de prendre seules et à huis clos la décision de sacrifier un accueil périscolaire, une cantine municipale ou un centre social et réfléchissent à des voies d'intelligence collective et démocratique pour associer les habitant-es à ces arbitrages à impact. **Les municipalités disposent là de véritables leviers de politiques transformatrices sur leurs territoires.**

En première ligne de la crise écologique et climatique, des conflits qui conjuguent et opposent entre elles les urgences sociales, économiques, écologiques, et de l'austérité budgétaire, les communes disent l'urgence de politiser et démocratiser les renoncements auxquels elles sont confrontées, afin qu'ils soient plus collectivement partagés et que d'autres façons de résister et de retrouver de l'autonomie puissent être explorées avec les habitant-es.



Féministiser la politique ou comment dépatricariser le pouvoir pour mieux le partager

Les LCP ont participé à **certain un renouvellement des profils politiques**, en permettant l'élection de candidat-es plus jeunes, allochtones, sans expérience politique préalable et **en augmentant la représentation des femmes parmi les candidat-es, les élu-es et les maires**. Elles contribuent ainsi à **féminiser la politique, domaine socialement réservé aux hommes mais aussi et surtout à la féministiser**. Une meilleure représentation des femmes n'assure en effet pas qu'elles aient les **moyens effectifs de participer à la vie politique** et notamment d'**accéder aux postes de pouvoir**. Plus de femmes en politique n'implique pas non plus nécessairement une transformation dans la façon de faire de la politique. L'expression « *féministiser la politique* » permet alors de mettre l'accent sur **les pratiques plus coopératives et plus horizontales à politiser et à inventer, qui vont au-delà de la question du genre** et permettent

de **donner une place à tous-tes, et notamment aux femmes et aux personnes minorisées** — non pas au sens numérique mais bien au sens de personnes placées dans une **relation sociale « de moindre pouvoir, de limitation des droits et possibilités »**⁹. Les communes participatives expérimentent déjà certaines de ces pratiques et tentent de **conscientiser les rapports de pouvoir, de dominations et d'oppressions systémiques** qui affectent et limitent la pleine contribution démocratique et l'émancipation politique de toutes et tous. *Féministiser la politique* c'est aussi porter **des politiques féministes**, qui répondent aux besoins collectifs des femmes et des personnes minorisées et **réduisent ainsi les inégalités pour toutes et tous**. **Prendre soin** des individus et du collectif est alors conçu comme **un acte politique** permettant l'implication de tous-tes et ce, dans la durée.



Le casse-tête des partis politiques

Si les listes citoyennes et participatives candidates aux élections municipales de 2020 ont fait émerger **une nouvelle « offre politique »**, de part l'esprit **d'ouverture et d'inclusivité** qu'elles revendiquent, elles ont pu dans certains cas **faire alliance avec des partis politiques** portant des valeurs proches **au cours de la campagne électorale puis dans le cadre de leur mandat municipal** sans toujours en mesurer pleinement les conséquences potentielles. Particulièrement dans les plus grandes communes constituant des enjeux stratégiques pour les partis politiques qui cherchent avant tout à **planter leur**

drapeau » sans volonté de faire du renouvellement démocratique un projet de société et encore moins un changement dans leurs propres organisations, **les élections municipales ont pu devenir le théâtre de jeux de pouvoir et d'influence**. Ces luttes pour le pouvoir sont parfois allées jusqu'à **mettre en péril certaines dynamiques habitantes notamment lors de moments charnières : choix des candidat-es de la liste, de leur ordonnancement, désignation de la tête de liste et entre-deux-tours**. Ces différentes expériences invitent les futures listes et élu-es à sortir d'une

9 / « [Sur la notion de minorité](#) », GUILLAUMIN Colette, *L'Homme et la société*, N. 77-78, 1985. Racisme, antiracisme, étranges, étrangers. p. 101-109, 1985, p.104, voir aussi LAPLANCHE-SERVIGNE Soline, SA VILAS BOAS Marie-Hélène « [Introduction. Les catégorisations des publics minorisés en questions](#) ». Participations, N° 25(3), 2019, p.5-31

certaine naïveté envers les partis politiques pour **davantage anticiper** le rapport de force en **clarifiant les modèles relationnels de coopération** possibles avec chaque force politique.

L'épreuve de l'intercommunalité

Alors qu'elle organise la vie quotidienne locale dans des secteurs aussi importants que l'urbanisme, la mobilité, les déchets, le logement, le développement économique, l'environnement ou encore l'assainissement et l'eau¹⁰, **l'intercommunalité a été insuffisamment saisie politiquement lors des campagnes électorales des municipales**, y compris par les LCP candidates en 2020. Très vite, ces communes participatives ont fait le constat et l'expérience d'une échelle intercommunale ancrée dans le **fonctionnement inverse** à ce qu'elles pouvaient promouvoir et renouveler depuis leurs communes : opaque, éloignée des habitant-es et pour laquelle la participation citoyenne fait figure d'impensé. Le cadre de la décentralisation ainsi que les velléités nationales de rationalisation, de simplification, de technicisation et d'austérité budgétaire de l'action publique territoriale, réduisent le mandat municipal et intercommunal à une **approche technique et gestionnaire plutôt que politique**. Pour les communes participatives, **démocratiser aussi l'intercommunalité** — où se jouent des logiques de compétition entre territoires, de guichet, d'opacité des décisions, etc. —

est **une épreuve de leur mandat municipal actuel et apparaît comme un enjeu de plus en plus central**. Elles prennent alors le **contre-pied** des fonctionnements habituels, refusant la centralité des maires ou des villes-centre dans les exécutifs intercommunaux, publicisant les désaccords pour faire débat public lorsque la discussion communautaire n'est plus possible, politisant le sens et la cohérence des choix et des politiques publiques intercommunales, ou oeuvrant pour concrétiser des projets de territoires participatifs. Là où elles le peuvent, elles investissent l'intercommunalité **pour amplifier l'impact de leurs politiques** de mobilités, d'urbanisme, d'énergie, d'écologie, de logement, de relations humaines. Pour les futures LCP candidates pour 2026, **le travail s'engage d'ores et déjà sur les politiques structurantes et les propositions démocratiques** qui devront être défendues et déployées à l'échelle intercommunale et **en articulation** avec l'action municipale. Ce champ d'expérimentation et d'analyse reste toutefois **insuffisamment étayé** pour le moment.

Vers des villes et villages refuges pour tenir les digues

Les communes sont les **gardiennes de la cohésion et de la paix sociales** dans ce tout premier échelon de la démocratie du proche et du quotidien des habitant-es. La **banalisation des discours de haine** couplée à **l'ascension tant électorale que des idées de l'extrême droite** suscite la plus vive inquiétude, y compris dans les communes. Les communes participatives affirment **leur choix de la démocratie plutôt que du fascisme**, celui du **débat plutôt que la violence** ; celui de **l'accueil inconditionnel** à travers des villes et villages

accueillants plutôt que du repli sur soi et du rejet de l'autre. Elles adoptent également une **posture de résistance plus discrète de protection des vulnérabilités**, de **maintien de la cohésion sociale et de l'égal accès aux services publics**, de **rôle de garantes de la sécurité, de la tranquillité, et de la salubrité publiques** à travers leur rôle de police administrative notamment. Dans la période de bascule politique et démocratique actuelle, le paysage municipal français en 2026 aura besoin de **villes et villages refuges**.

10 / Le 1^{er} avril 2025 a été finalement adoptée une proposition de loi visant à revenir sur le principe de transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes avant le 1^{er} janvier 2026 : [Proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »](#)

Les communes participatives reconnaissent que la société civile organisée est aujourd'hui menacée par la **criminalisation de formes d'organisation collectives et militantes, la judiciarisation de la contestation, la répression des libertés associatives, un maintien de l'ordre sujet à toujours plus de violences**, un contrat d'engagement républicain qui surveille, censure et fragilise le financement des associations par l'intermédiaire des collectivités locales. Les communes s'interrogent sur **leurs rôles pour protéger ce vivier sans lequel prétendre à la démocratie est vain**. Elles assument de défendre les libertés associatives lorsqu'elles vont jusqu'à subir des entraves judiciaires préfectorales en réponse à une subvention accordée à une association de défense du climat. Elles revendiquent leur rôle de mise en débat démocratique des sujets à haute conflictualité comme sur l'eau par exemple. Par leurs motions en conseil municipal, elles expriment leurs positions sur le traitement qu'opère l'État envers des mouvements sociaux et les passages en force non démocratiques de certaines réformes. Pour redonner du pouvoir d'initiative politique aux habitant-es, elles expérimentent des formats d'interpellation démocratique à mi-chemin entre les pétitions citoyennes et le référendum local. **Pour l'avenir, le niveau de contestation et de conflictualité latent dans notre société doit pouvoir trouver des voies d'expression, de mise en débat critique pour trouver un débouché démocratique fertile et sortir de la répression systématique, du mépris, de la haine et de la violence.**

Les formes d'intimidation judiciaire et politique à l'encontre de la société civile en France se prolongent aussi aujourd'hui aux communes participatives qui tentent de faire débat sur les sujets à conflictualité ou qui portent des expérimentations ambitieuses en termes de démocratie. Ces entraves menacent **leur capacité d'expérimentation démocratique, et de ce fait, leur prétention à ouvrir des espaces de débat, à déplacer le pouvoir politique, à consacrer l'égalité politique et à rapprocher les habitant-es des décisions qui les concernent**. Les communes participatives reconnaissent que **ce contexte politique et le cadre légal et institutionnel de la démocratie représentative de la V^e République et de la décentralisation, sont des freins à l'expérimentation d'une démocratie locale plus redistributive du pouvoir politique**. Elles ont adopté pour la plupart des **stratégies subversives d'extension de la démocratie mais toujours en épousant les limites légales**.

Elles ont été à la **recherche de marges** pour permettre l'expression, la participation, la délibération, l'interpellation, l'initiative, le suivi et la mise en œuvre de leur action municipale par d'autres personnes que les représentant-es élu-es du conseil municipal, et particulièrement en faveur des habitant-es. Ce **militantisme institutionnel** des communes soutient la démocratie, allant parfois même jusqu'à la défendre jusque devant les tribunaux.

Malgré les contraintes et turbulences, les communes participatives n'ont pas plus failli à leur mandat que d'autres candidatures plus classiques et à l'expérience confirmée. Elles ont montré qu'il **existe des marges et des capacités à faire, à transformer, à amplifier, à préserver et à inventer**. Elles ont déployé beaucoup d'énergie et d'enthousiasme à dépasser la gestion courante et les contraintes pour expérimenter de multiples formats pour écouter et mobiliser leurs habitant-es, étendre la démocratie jusque dans l'administration. Elles démontrent que **le potentiel d'expérimentation démocratique locale n'est pas réservé aux grandes métropoles** qui concentrent l'attention, notamment médiatique.

Dans une période où nous glissons tous les jours un peu plus dans une nuit démocratique, tous ces élu-es, ces agent-es et ces habitant-es témoignent combien le mandat des communes participatives a été un remède à l'impuissance et à la résignation. Loin d'être réservée aux plus grandes villes, cette capacité d'expérimentation et de réinvention humble et joyeuse depuis les communes est un potentiel plein de promesses pour les futures mairies en 2026.